

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2019

Procès-Verbal

Le jeudi 24 janvier 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Marianne ALZAIX, Lydie KACZMARECK, Yannicka GRZESKIEWICZ et Ludovic GATINEAU qui ont donné pouvoir.

Elle donne lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Débat d'orientations budgétaires

- Affaires Financières et Travaux :
 - Rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
 - Choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la construction de l'école,
 - Programme Fonds d'intervention communal (2019-2021) : demande de subvention pour la nouvelle école ,
 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement route de Thiers,
 - Indemnité allouée au comptable du Trésor,
 - Bail à loyer pour un appartement au stade,

- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Questions diverses
 - Proposition de motion AMF
 - Désignation du correspondant défense : Georges PREDALLE/Yves RAILLERE
 - Remerciements : Chorale Amadeus, FNACA, La ligue contre le cancer, les amis de la Forge

• Débat d'orientation budgétaire – Monsieur le Maire

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au conseil municipal de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale.

Dans les communes de moins de 3500 habitants ce n'est pas obligatoire mais pour Maringues il est prévu dans le règlement intérieur.

Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Maringues a fait le choix d'un projet majeur pour cette fin de mandat : la construction d'une nouvelle école au lieu-dit du Bouchet.

La municipalité veut être ambitieuse avec un projet aux performances écologiques élevées et au programme innovant. Le coût approximatif de celui-ci avoisine les 7.5 millions d'euros HT. Or, ce volontarisme n'est possible que parce que la situation financière de la commune est saine et maîtrisée.

Cette année grâce à une gestion au plus juste des charges de fonctionnement un excédent de fonctionnement de 700 000 € environ a été dégagé ce qui va permettre de réaliser une partie du financement des travaux prévus en investissement :

- La suite de l'aménagement du Square du Poilu avec la prévision de jeux d'enfants et du Skate Park pour environ 70 000€.
- Les travaux d'accessibilité : ascenseurs pour la mairie et la maison des associations pour 140 000€.
- La réfection des routes, rues et chemins pour 170.000 – 200.000 €.
- L'éclairage des terrains de foot pour 102 500€, subventionné à 75% et pris en charge à 50% par le SIEG.
- La construction d'une nouvelle école pour 7.5 millions d'euros HT sur 5 exercices budgétaires
- L'entretien courant des bâtiments et de l'environnement de la commune.
- La toiture de la mairie.
- L'aménagement de l'atelier mécanique.
- L'achat de matériel pour les services techniques.
- L'informatisation et la modernisation de la commune.
- Les plantations d'arbres et d'arbustes et le fleurissement général.
- Les travaux de mise en valeur de rues et des villages.
- Les travaux d'aménagement des bords de Morge (Chantier DETOURS).
- La rénovation des réseaux d'eau potable, et le remplacement de la conduite d'assainissement route de Thiers pour 364 911.60 €

Une telle politique d'investissement va devoir être financée par des emprunts à hauteur d'environ 3 millions d'euros au cours de l'année 2019.

A titre d'information sur 2019 le montant programmé des remboursements d'emprunts (capital + intérêts) sera de 181 841.39 € sur le budget principal et 98 399.05 € sur le budget assainissement. Ce montant, en l'état actuel, serait de 163 895.84 € en 2020, 144 504.02 € en 2021, 120 291.74 € en 2022 et 99191.86 € en 2023 sur le BP et sur les montants de l'ordre de 95 000 € jusqu'en 2023 en assainissement.

Philippe LE PONT suggère que le bâtiment de l'école devienne, dès emménagement dans les nouveaux locaux, une maison médicale.

Yves RAILLERE indique que le parcours de santé ne pourra se faire puisque le devenir du plan d'eau est incertain. Il serait intéressant de réfléchir afin d'investir dans des plate-formes sportives

• **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

- Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT produit le rapport qui retrace la charge nette transférée par chaque commune ; c'est au conseil communautaire d'adopter les attributions de compensation (AC) en conséquence.

La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation. Le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 procède à l'évaluation des charges concernant le transfert des compétences suivantes :

- Le PLUi,
- La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI),
- L'ALSH de Randan.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 19 novembre dernier, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT et les montants des révisions des AC proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire Anatole France

Par délibération du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal de Maringues a voté la construction d'une nouvelle école en remplacement de l'actuelle.

Comme ce fût le cas pour la station d'épuration, il faut choisir un assistant à maitrise d'ouvrage pour nous venir en appui dans le montage et le suivi technique, financier et administratif de cette opération complexe.

Une offre a été publiée. Il y a eu 9 réponses.

- CRX AMO : 83 880 € HT
- SOMIVAL : 101 385 € HT
- SAMOP : 117 006.50 € HT
- OPHIS DU PUY DE DOME : 108 702.50 € HT
- SODEREC : 138 475 € HT
- D2P : 144 000 € HT
- SOCIETE D'EQUIPEMENT DE L'AUVERGNE : 80 850 € HT
- Crescendo conseil : 87 600 € HT
- A2MO : 136 050 € HT

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Prix : 40 points
- Valeur technique : 60 points
 - Compétences et références des personnes en charge de la mission : 30 points
 - Moyens mis en œuvre pour réaliser la mission, organisation proposée, temps consacré à la mission, compréhension des enjeux du projet et de la mission : 30 points

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'entreprise CRX a été la mieux notée avec un total de 95,56 points.

Il est proposé de retenir l'entreprise CRX.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Programme Fonds d'intervention communal (2019-2021) : demande de subvention pour la nouvelle école

Lors de la session des 18, 19 et 20 décembre dernier le Conseil départemental a adopté le nouveau dispositif du FIC pour les années 2019, 2020 et 2021.

A ce titre une subvention pour l'école au titre des projets exceptionnels va être demandée. Le montant prévisionnel de cette aide au titre du FIC 2020 sera de 254 100€: 169 400 € au titre du FIC dit « de base », majorés de 84 700€ pour les projets exceptionnels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement route de Thiers.

Concernant les travaux d'assainissement de la route de Thiers un appel d'offres a été lancé début décembre 2018.

6 entreprises ont répondu :

- Entreprise ROUX SAS : 370 146.90 €
- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE : 470 447.80 €
- SCAM Travaux Publics S.A.S : 536 306.00 €
- ROBINET : 433 877.50 €
- SOGEA RHONE ALPES : 482 485.00€
- SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE : 364 911.60 €

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 janvier 2019 et a choisi d'attribuer le marché à l'entreprise SADE pour un montant de 364 911,60 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Indemnité allouée au comptable du trésor

Comme chaque année et conformément à la délibération du 25 avril 2014 prise en début de mandat décidant, d'allouer au comptable du Trésor une indemnité de conseil au taux de 100%, il est proposé de verser pour l'année 2018 une indemnité de 711.58€.

- Bail à loyer pour un appartement au stade

Un appartement au stade, 8 route de Vichy est vacant. Cet appartement peut être proposé à Pierre-Philippe DUMAZET à compter du 25 janvier 2019 moyennant un loyer mensuel de 300 €uros payable d'avance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

De plus, le futur locataire (électricien de formation), propose de refaire les peintures, les sols et l'électricité en échange d'une exonération de loyer de deux mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Enquête de déclassement : chemin des molles

L'enquête de déclassement concernant ce dossier aura lieu du Jeudi 7 février 2019 à 8h30 au vendredi 22 février 2019 à 17h00. Le commissaire enquêteur sera Madame Corinne DESJOURS. Elle avait déjà réalisé l'enquête du PLU.

Les observations formulées par le public seront recueillies sur un registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées à l'attention personnelle du commissaire enquêteur :

- par courriel : direction@mairiemaringues.fr
- par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 8 rue de l'hôtel de Ville – 63350 Maringues

Le commissaire enquêteur assurera deux permanences à la Mairie :

- Jeudi 7 février 2019 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 22 février 2018 de 14h30 à 17h00.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Travaux :
 - Suite à la casse d'une conduite devant le restaurant « Le Carrousel », début janvier, la SEMERAP est intervenue.
 - La terre végétale a été répandue afin de procéder à la plantation du gazon au square du poilu
 - Réfection de la peinture dans les locaux de rangement du stade.
 - Suite à une panne de chauffage à la gendarmerie, un circulateur a été remplacée.
 - Une balayeuse sera louée du 4 au 16 février.
- Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Pour Marianne ALZAIX , Gérard SANCIAUT– Adjoint
 - Recrutement de 1 CDD pour accroissement temporaire d'activité au Groupe Scolaire :

En raison de la maladie d'un agent au groupe scolaire Anatole France il convient d'embaucher un CDD pour le remplacer à raison de 24h par semaine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Le Père Noël a rendu visite aux enfants à l'école le 21 décembre, il a distribué les chocolats et a fait de nombreux petits heureux.
- Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint
 - Beaucoup d'acquisitions à la Médiathèque.

- Le bulletin municipal a été édité et distribué par les agents municipaux avant les vacances de décembre.
- Les mises à jour du site internet se poursuivent.

• **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- Salon du livre 2018 :

Le Dimanche 9 décembre a eu lieu le salon du livre avec une soixantaine d’auteurs. Celui-ci a été un réel succès : beaucoup de visiteurs.

Mme BURETTE remercie les membres de la commission pour avoir été présents toute la journée ainsi que tout ceux qui ont participé à cette manifestation.

- Remboursement par Axelle COLAU

Suite à la tenue du salon du livre, la SCOP des volcans n’accepte pas le retour des livres de Axelle COLAU. Ils vont donc être facturés à la commune. L’auteure se charge de les faire reprendre en direct par son éditeur.

Ceci représente un montant de 300.20 € que Mme COLAU remboursera à la commune.

Délibération adoptée à l’unanimité.

- Atelier carte de Noël

Le mercredi 19 décembre une douzaine d’enfants de 4 à 8 ans ont participé à l’atelier « création d’une carte de Noël ».

Le père Noël leur a rendu visite à cette occasion.

- Salle d’exposition

Les peintures de Vetty sont exposées jusqu’au 26 janvier puis du 28 janvier au 16 février les aquarelles de Martine Palhol

- La commission se réunira le jeudi 7 février à 19 h à la médiathèque

• **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint**

A venir

- Vendredi 25 et samedi 26 janvier : tournoi de futsal masculin.
- Samedi 26 janvier : 35 ans du TCM salle d’honneur.
- Dimanche 3 février : loto de l’école Saint Joseph salle d’honneur.
- Du samedi 16 février au dimanche 03 mars : tournoi des + 35 ans du TCM
- Jeudi 14 et vendredi 15 février : vente de crêpes à l’école Anatole France.
- Samedi 16 et dimanche 17 : fête des Bignottes à pont picot.
- Les 15, 16, 17, 22, 23, 24 février théâtre à la Pro-Patria

- SPORTS ET ASSOCIATIONS

Assemblée Générale de l’OGEC (Organisme de Gestion de l’Enseignement catholique).

Assemblée Générale de la pêche : La municipalité va nettoyer un étang pour que l'association puisse organiser son concours de pêche sur la commune.

- Eclairage des terrains de foot :

Les travaux concernant l'éclairage des terrains de foot auront lieu au cours du premier trimestre 2019. Une subvention de la région Auvergne Rhône-Alpes a été reçue pour un montant de 15 800 €.

- Subvention exceptionnelle USM

Le président de l'USM sollicite une aide financière de 1000 € pour les nombreux déplacements des équipes du club et notamment l'équipe 1.

Ce montant est identique depuis 2016

Il est proposé de maintenir la subvention au même montant que les années précédentes soit 1 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Dégradations au complexe sportif

Suite aux dégradations constatées au complexe sportif (porte de la buvette du foot, salles URANUS, JUPITER, MULTI-ACTIVITES) la municipalité envisage d'installer des caméras.

- SOLIDARITE.

- Repas le 16 décembre pour les aînés, 110 repas ont été servis
- 90 colis gourmands distribués aux personnes qui n'ont pas participé au repas et 142 colis de friandises aux résidents de l'Ombelle.
- Le comité syndical du SIAD s'est tenu le 17 décembre.
- Le mercredi 6 février le département organise à Maringues une opération « bien chez soi en un clic », c'est une initiation aux usages numériques qui facilitent le maintien à domicile des aînés, des ateliers seront organisés dans un bus aménagé, sur la Place de la Mairie de 9 heures à 17 heures.
- Lors du Noël des agents, les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, ont eu droit à un cadeau.

- Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

Le conseil municipal des enfants :

Le conseil municipal des enfants a été mis en place en décembre 2016.

Les conseillers sont élus pour 2 ans et nous avons procédé au renouvellement le vendredi 07 décembre 2018.

Scrutin du 07 décembre 2018

- Nombre de sièges à pourvoir : 12 (9 pour l'école Anatole France – 3 pour l'école St Joseph)
- Nombre d'électeurs : 59 (peuvent être électeurs les élèves de CM1 et CM2 dont les parents habitent la commune de Maringues).
- Nombre de votants/émargement : 52

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 50

Candidats élus :

- ECOLE ANATOLE FRANCE :

LOURENCO Zoe : 33 voix

PEGHON-CAYEL Léa : 32 voix

CABRERA-MANSILLA Lise : 31 voix

BAURY Gabin : 31 voix

PAULIAC Armelle : 30 voix

VEYRES Charles : 28 voix

CAMISAO Lauren : 27 voix

CAMISAO Noémie : 26 voix

BOUID Océane : 25 voix

- ECOLE St JOSEPH :

GATIGNOL Raphaël : 5 voix

BITEAU Angéline : 3 voix

HENRIQUES Kenzo : 3 voix

Cette élection est un vrai cours d'instruction civique pour les enfants, relayé par les professeurs avec :

- Une profession de foi des candidats,
- De vraies cartes d'électeur,
- Un registre d'émargement,
- Des isolements,
- Une urne.

Avant l'élection et au cours du déroulement des explications sont données sur chaque action.

Une réunion du conseil sera organisée en Février.

- Visite du Sénat par les CM2 de la commune.

Lors des vœux du Maire, le sénateur Eric Gold a proposé d'emmener les membres du conseil municipal des enfants en visite au Sénat, cette visite pourrait avoir lieu début juillet et pourrait être élargie à l'ensemble des CM2 de la commune.

- Le Comité de Jumelage va être relancé. Les volontaires seront les bienvenus

• Questions diverses – Monsieur le Maire

• Centre de formation des élus :

Les élus, tout au long de leur mission doivent être au service de l'intérêt général, porteur d'exemplarité et de perfectionnement.

Dans cette optique, le Centre de Formation des Élus, propose des formations individualisées.

Nommé Droit Individuel à la Formation (DIF), ce dispositif est entièrement gratuit, puisque financé par la Caisse des dépôts et consignations. Il en est de même des frais de déplacements, de restauration et d'hôtellerie.

• Motion AMF

Le Conseil Municipal de Maringues est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Motion VALTOM :

Le projet de loi de finances 2019 et le plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux vont engendrer pour le citoyen puydômois une hausse de plus 15% du coût de collecte et de traitement des déchets d'ici 2025 :

+1 million d'euros lié à la hausse des carburants ;

+2.2 millions d'euros liés à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes ;

+3,2 millions d'euros lié à l'impact du nouveau plan régional de gestion des déchets.

Le Conseil Municipal de Maringues choisit de soutenir le VALTOM dans ses discussions avec le Gouvernement et avec la Région

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Désignation du correspondant défense :

Par note du 18 décembre 2018 la Préfète du Puy-de-Dôme nous informe qu'elle souhaite relancer le réseau des correspondants défense.

Son rôle repose sur 3 axes :

- La politique de défense : il informe les citoyens de la commune sur la politique de défense de la France
- Le parcours de citoyenneté : il veille à sensibiliser les citoyens, les jeunes et le monde enseignant aux enjeux de l'enseignement de la défense
- La mémoire et le patrimoine : il informe et sensibilise les citoyens aux évènements nationaux et internationaux qui ont marqué l'histoire du pays

De plus il doit être un relais sur son territoire sur les questions de sécurité et de défense entre l'échelon local et les administrations civiles et militaires.

Au vu de ces missions Georges PREDALLE a été désigné correspondant défense, son suppléant sera Yves RAILLERE.

- Modification des horaires de la gendarmerie

Suite au regroupement avec Ennezat les horaires d'ouverture de la gendarmerie de Maringues ont été modifiés.

- Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : l'association est saine financièrement
- Lecture du courrier de Serge DUSART concernant le grand débat national – Une discussion s'engage sur l'opportunité d'un tel débat. Monsieur le Maire tiendra si besoin une salle à disposition mais n'animerait pas le débat.
- Remerciements pour l'octroi d'une subvention :
 - Chorale Amadeus
 - FNACA
 - La Ligue
 - Les amis de la forge

•••••

La séance est levée à 21 heures 15